



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

(Vote du Compte Administratif 2019 effectué lors du Conseil Communautaire du 22 juin 2020)

RAPPEL REGLEMENTAIRE

La loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) crée par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière et l'obligation d'information dues aux assemblées des collectivités territoriales et aux citoyens.

Cette note répond donc à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Osartis Marquion : www.cc-osartis.com.

SOMMAIRE

1. *Communauté de communes Osartis-Marquion*
 - 1.1. *Eléments de contexte*
 - 1.2. *Généralités*
2. *Compte Administratif 2019 du budget Général*
 - 2.1. *Section de Fonctionnement*
 - 2.2. *Section d'Investissement*
 - 2.3. *Résultat de clôture*
 - 2.4. *Niveau de l'épargne brut (ou CAF) et niveau de l'épargne nette*
 - 2.5. *Niveau d'endettement*
 - 2.6. *Niveau des taux et des produits d'imposition*

2.7. Principaux ratios

2.8. Effectif et charges de personnel

3. Les comptes administratifs 2019 des budgets annexes

1 – COMMUNAUTE DE COMMUNES OSARTIS MARQUION

Eléments de contexte :

- ✓ **49 communes** des vallées de la Scarpe et de la Sensée font parties d'Osartis-Marquion.

- ✓ **42 241** habitants vivent sur le territoire de notre communauté de communes, proche des agglomérations d'Arras et de Douai, Lens et Cambrai.

- ✓ La Communauté de Communes Osartis-Marquion exerce en lieu et place de ses communes membres un certain nombre de compétences définies par la loi et par ses statuts.

➤ Ses Compétences obligatoires fixées par la loi sont :

1) Le Développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT,
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2) Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

- Élaboration, révision, modification et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale, de schémas de secteurs et participation à l'élaboration d'un plan de boisement,
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
- Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographiques, dont la numérisation des cadastres des communes membres,
- Participation à la mise en place d'un pôle métropolitain.

3) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement

4) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

5) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

➤ **Ses compétences optionnelles sont :**

- Voirie d'intérêt communautaire,
- Action sociale (Relais des Assistantes Maternelles, Service Jeunesse sur les centres de Loisirs d'Intérêt Communautaire, et Service d'aide à la personne âgée),
- Equipements sportifs et culturels,
- Environnement,
- Assainissement des eaux usées qui deviendra une compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2020,
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article [27-2](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

➤ **Ses compétences facultatives sont :**

- Prise en charge du contingent destiné au financement du service départemental d'incendie et de secours ;
- Gestion des Eaux pluviales Urbaines,
- Intervention en milieu scolaire : actions en faveur de l'intégration des enfants handicapés ou en difficulté au sein de la vie scolaire (ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire, et RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté),
- Gestion, Aménagement et exploitation de l'aérodrome de Vitry-en-Artois, études et réalisation de toute opération d'aménagement concernant le domaine public et le domaine privé de l'aérodrome ;
- Technologies de l'Information et de la Communication
- Manifestations sportives,
- Manifestations culturelles.

Généralités

Les comptes administratifs 2019 ont été approuvés par le Conseil Communautaire du **Lundi 22 juin 2020, conseil réalisé en visioconférence sur trois sites, la salle polyvalente de Vitry-en-Artois, et les salles des fêtes d'Arleux en Gohelle et d'Ecourt Saint Quentin.**

Habituellement, la date pour arrêter les comptes administratifs est le 30 juin, exceptionnellement cette année, compte tenu de l'état d'urgence, une loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et une ordonnance 2020-330 sont venues reporter, non seulement la date des votes des budgets mais aussi les comptes administratifs.

Les comptes administratifs sont des bilans financiers de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'ils ont exécutées.

Ils sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le Trésorier de Vitry-en-Artois, où se situe le siège de la communauté de communes.

La communauté de communes Osartis-Marquion a géré **12 budgets** répartis de la façon suivante :

- Le budget principal,

- Les budgets Annexes :
 - ✓ Service Jeunesse,
 - ✓ Espace Aqualudique « AQUATIS »,
 - ✓ Service de Soins Infirmiers à Domicile, autofinancé par l'ARS (Agence Régionale de Santé)

- Les budgets annexes liés au développement économique :
 - ✓ Bâtiment Relais situé à Vitry-en-Artois,
 - ✓ Parc des Béliers situé à Brebières,
 - ✓ Parc Horizon 2000 situé à Brebières,
 - ✓ Aérodrome Civil situé à Vitry-en-Artois,
 - ✓ Port Sec situé à Corbehem,
 - ✓ Parking situé à Graincourt-lès-Havrincourt,
 - ✓ Zal de Baralle situé à Baralle
 - ✓ Maison de Professionnels de Santé, voté en décembre 2018

Les comptes administratifs se divisent en deux parties : le Fonctionnement et l'Investissement comportant chacun des dépenses et des recettes.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 du BUDGET PRINCIPAL

2.1. Section de Fonctionnement :

S e c t i o n	BUDGET PRINCIPAL		Réalisé 2018	Réalisé 2019
	R F	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		9 659 915,37
R F	013 - Atténuations de charges		130 148,86	140 805,31
R F	042 - Opérations d'ordre de transfert		24 793,76	23 991,96
R F	70 - Produits des services		448 614,88	401 652,94
R F	73 - Impôts et taxes		14 653 891,39	14 572 261,62
R F	74 - Dotations, Subventions Participations		3 314 069,45	3 638 316,26
R F	75 - Autres produits de gestion		108 157,59	33 634,50
R F	76 - Produits financiers		16 598,75	13 160,61
R F	77 - Produits exceptionnels		192 833,29	21 365,55
			28 549 023,34	27 759 417,97

✚ **27 759 417,97 € de recettes de fonctionnement** ont été réalisées, soit **2,84 % de moins** par rapport à 2018 :

- **52,49 %** de fiscalité ménage et entreprise,
- **32,11 %** d'excédent antérieur reporté,
- **13,11 %** de dotations et participations,
- **1,45 %** de produits provenant des services,
- **0,84 %** pour les produits financiers, opérations d'ordre budgétaires, produits de gestion courante et exceptionnels.

S e c t i o n	BUDGET PRINCIPAL		Réalisé 2018	Réalisé 2019
	D F	011 - Charges à caractère général		3 582 568,77
D F	012 - Charges de personnel		4 568 339,79	4 577 893,13
D F	014 - Atténuations de produits		4 750 328,91	4 747 676,28
D F	042 - Opérations d'ordre de transfert		1 389 805,73	1 379 481,94
D F	65 - Autres charges de gestion courante		4 076 602,46	4 359 453,16
D F	66 - Charges financières		95 581,47	80 580,97
D F	67 - Charges exceptionnelles		1 171 566,99	1 216 379,57
D F	68 - Dotations aux provisions		-	1 040,86
			19 634 794,12	20 117 914,56

✚ **Les dépenses de Fonctionnement** ont été réalisées à hauteur de **20 117 914,56 €**, soit **2,40 % d'augmentation** par rapport à 2018, elles se décomposent comme suit :

- **Le chapitre 014 pour 23,60 % qui inclut** l'attribution de compensation, la dotation de solidarité, ainsi que le reversement de la fiscalité éoliennes versés aux communes membres
- **Le chapitre 012 « Charges de personnel » pour 22,76 %**, si l'on compare avec l'année 2018, l'augmentation a été très modérée puisqu'elle représente **0,21 %** de charges supplémentaires,
- **Ensuite, le chapitre 65 pour 21,67 %** ce sont nos contributions obligatoires liées à nos compétences, comme :
 - Le SYMEVAD (Traitement des déchets) : 1 822 250 €,

- Le SDIS (Service Départemental d'Incendie) : 1 172 733 €,
 - Le SIDEN SIAN (Assainissement) : 846 770 €,
 - La Mission Locale (Accès aux jeunes à l'emploi et l'insertion) : 76 428,12 €,
 - Le Syndicat Mixte pour la BA103 (Aménagement Développement Economique) : 67 900 €,
 - Le PLIE (Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi) : 63 663 €,
 - Le SYMEA (Syndicat Mixte Escaut et Affluents) : 39 601,42 €,
 - Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) : 9 331,50 €
 - L'Office du Tourisme, mais aussi, d'autres associations à but lucratif,
 - Les indemnités versées aux élus.
- **18,67 % de dépenses ont été consacrées au chapitre 011 « Charges à caractère général », parmi les réalisations significatives de ce chapitre :**
- Les contrats de prestations de service pour un montant de **2 027 415,94 €**, pour la collecte des ordures ménagères, déchets verts, du verre, des encombrants, et sélectives.
 - Le balayage des fils d'eaux : **36 042,35 €** et traitement de voirie au fils d'eau : **41 588,06 €**
 - Puis : L'entretien de voiries, de signalisation et de salage pour environ **342 20,44 €**,
 - Les contrats liés à la maintenance (copieurs, centrale téléphonique, hébergements logiciels métiers, bâtiments) pour **102 534,60 €**
 - Puis les dépenses liées aux représentations des spectacles et les missions liées aux résidences d'artistes, sonorisations, éclairage, pour environ **71 985,50 €**,
 - Puis arrivent les dépenses liées à diverses locations comme le local de la mission locale, maison de l'emploi, les salles de cours de l'ERIM, ainsi que les gîtes pour les résidences d'artistes etc... pour un total de **114 403,50 €**.
- **6,86 % de réalisation au chapitre 042** qui correspond aux écritures d'amortissement des immobilisations,
- **6,05 % consacrés au chapitre 67** aux versements de subventions d'équilibre pour les budgets annexes,
- Et pour terminer **0,41 % pour le chapitre 66 « Charges Financières »** liés aux remboursements des intérêts de nos emprunts,

2.2. Section d'Investissement :

S e c t i o n	S e c t i o n	BUDGET PRINCIPAL	Réalisé 2018	Réalisé 2019
		R	001 - Solde d'exécution investissement reporté	1 977 904,96
R	040 - Opérations d'ordre de transfert	1 389 805,73	1 379 481,94	
R	10 - Dotations, fonds divers et réserve	1 091 438,01	84 650,96	
R	13 - Subvention d'investissement	227,70	-	
R	16 - Emprunts et dettes assimilées	2 250,00	-	
R	20 - Immobilisations incorporelles	-	39 889,78	
R	27 - Autres immobilisations financières	35 880,92	33 490,06	
			4 497 507,32	2 924 863,95

✚ Les recettes d'Investissement ont été réalisées à hauteur de **2 924 863,95 €** et sont représentées pour :

- **47,43 % par la reprise du résultat N-1**,
- **47,16 %** pour les opérations d'ordre,
- **2,89 %** liés au FCTVA,
- **1,36 %** pour une régularisation d'écriture,

- Et **1,15 %** les remboursements d'échéances d'emprunts par les budgets annexes.

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2016	1 345 242	170,52 %	31
2017	2 130 584	58,38 %	51
2018	1 447 539	-32,06 %	34
2019	1 087 409	-24,88 %	26

✚ **Les dépenses d'Investissement** ont été réalisées pour **1 087 409 €**, et sont réparties de la façon suivante (hors opérations d'ordre) :

Les dépenses d'investissement ont diminué de 24,88 % par rapport à l'année 2018, parmi les principales dépenses :

- Echéances d'emprunts : **212 773 €**
- Versement subvention d'équilibre « Zal de Baralle » **21 530 €**
- Révision POS et PLU et Grenellisation : **63 501 €**
- Auscultation des voiries communautaires : **107 302 €**
- Fonds de concours aux communes membres : **70 854 €**
- Achat ancienne Maison de l'Emploi **172 900 €**
- Evolution réseau Haut Débit fibre numérique : **15 200 €**
- Acquisition de bacs particuliers collecte sélective et Ordures ménagères : **72 306 €**
- Travaux de voirie et réseaux pour l'unité de compostage et déchetterie : **254 441 €**
- Matériels informatiques, équipements divers pour les services : **29 959 €**
- Logiciels métiers et licence : **13 277 €**

2.3. Résultats de clôture et définitifs du budget principal 2019

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)
Résultats reportés		8 914 229,22	-	1 387 351,21	-	10 301 580,43
Opérations de l'exercice	20 117 914,56	18 845 188,75	1 111 400,48	1 537 512,63	21 229 315,04	20 382 701,38
TOTAUX	20 117 914,56	27 759 417,97	1 111 400,48	2 924 863,84	21 229 315,04	30 684 281,81
Résultats de clôture		7 641 503,41	-	1 813 463,36		9 454 966,77
Restes à réaliser			953 895,89	1 615 613,71	953 895,89	1 615 613,71
TOTAUX CUMULES		7 641 503,41	953 895,89	3 429 077,07	953 895,89	11 070 580,48
RESULTATS DEFINITIFS		7 641 503,41	-	2 475 181,18		10 116 684,59

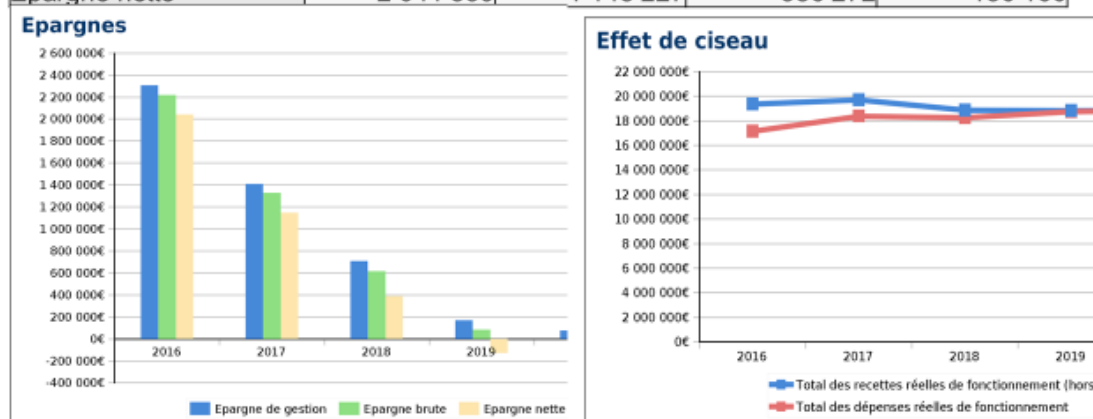
7 641 503,41 € = R002 (Excédent Fonctionnement)
1 813 463,36 € = R001 (Excédent d'Investissement)

Affectation résultat BP 2020

2.4. Niveau de l'épargne brut (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

3.2 – Les Epargnes

	2016	2017	2018	2019
Epargne de gestion	2 307 654	1 409 904	705 677	166 182
Epargne brute	2 215 542	1 325 568	616 162	82 613
Epargne nette	2 041 839	1 148 227	386 272	-130 160



Lexique :

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

2.5. La Dette (budget principal et annexes)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	2 865 687,62 €	68,85 %	3,83 %
Variable	1 296 360,02 €	31,15 %	1,09 %
Ensemble des risques	4 162 047,64 €	100,00 %	3,49 %

2.6. Niveau des taux d'imposition et des produits fiscaux

Années	Base cotisation foncière	Base taxe d'habitation	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2016	15 813 550	32 783 599	29 652 551	2 477 512
2017	15 826 704	32 257 036	29 696 327	2 455 756
2018	16 044 291	33 063 094	29 129 184	2 480 902
2019	14 181 882	34 307 288	28 608 061	2 537 049
	Evolution de la base CFE	Evolution de la base TH	Evolution de la base FNB	Evolution de la base TFNB
2016	1,57 %	-0,79 %	1,08 %	1,02 %
2017	0,08 %	-1,67 %	0,15 %	-0,88 %
2018	1,37 %	2,5 %	-1,91 %	1,02 %
2019	-11,61 %	3,76 %	-1,79 %	2,26 %

Années	Produit CFE	Produit TH	Produit TFB	Produit TFNB
2016	3 991 340	4 025 826	290 595	101 578
2017	3 994 660	3 961 164	291 024	100 686
2018	4 049 579	4 060 148	285 466	101 717
2019	3 579 507	4 212 935	280 539	104 019

L'évolution correspond uniquement à la revalorisation des bases puisque la Communauté de Communauté de Communes Osartis Marquion n'a pas augmenté ces taux de fiscalité.

2.7. Les principaux ratios du budget principal

Tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2016	2017	2018	2019
Ratio 1	393	441	432	444
Ratio 2	194	207	202	195
Ratio 3	443	473	447	446
Ratio 4	27	23	26	19
Ratio 5	44	52	37	41
Ratio 6	38	33	31	31
Ratio 7	22,85 %	24,29 %	25,04 %	24,43 %
Ratio 9	89,45 %	94,16 %	97,94 %	100,69 %
Ratio 10	5,98 %	4,8 %	5,93 %	4,26 %
Ratio 11	9,83 %	8,76 %	10,32 %	9,21 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

2.8. Présentation de la structure d'Osartis Marquion

Etat 2019

STRUCTURE DES EFFECTIFS PERMANENTS*

* Sont exclus les remplaçants, les saisonniers et les agents recrutés pour accroissement d'activité

Répartition des effectifs par statut et par catégorie hiérarchique

Agents	Catégorie hiérarchique			Total
	A	B	C	
Titulaires	14	30	77	121
Non titulaires	0	18	16	34
Total	14	48	93	155

Répartition des effectifs par statut et par filière

Agents	Filières					
	Administrative	Animation*	Culturelle	Médico-sociale	Sportive*	Technique
Titulaires	31	7	12	32	8	31
Non titulaires	4	0	13	14	2	1
Total	35	7	25	46	10	32

* Animation = Service Jeunesse - Relais d'Assistants Maternels - Aquatis et piscine du collège de Marquion

* Sportive = Aquatis et piscine du collège de Marquion

Les deux tableaux ci-dessous présentent une répartition des effectifs par fonctions pour :

Aquatis/Piscine du collège de Marquion

	<i>Titulaires</i>	<i>Non titulaires</i>
Agent d'accueil	4	0
Agent d'entretien	7	0
Educateur sportif	8	2
Adjoint animation	3	0

SPASAD (Services polyvalents d'aide et de soins à domicile)

	<i>Titulaires</i>	<i>Non titulaires</i>
Aide à domicile	23	13
Aide-soignante	10	1

DUREE DE TRAVAIL

Agents	Temps complet	Temps non complet > mi-temps	Temps non complet < mi-temps
Titulaires	76	37	8
Non titulaires	8	3	23
Total	84	40	31

REMUNERATION

Titulaires	Montant total des rémunérations annuelles brutes	Dont NBI et primes
	2 334 792	636 965
Non titulaires	Montant total des rémunérations annuelles brutes	Dont primes
	344 933	36 277

Agents	Heures complémentaires	Heures supplémentaires	Total des heures réalisées
Titulaires	4310	4358	8668
Non titulaires	6190	1502	7692

⁽¹⁾ dont SAD : 6333

⁽¹⁾ dont SSIAD : 1029

⁽²⁾ dont SAD : 5485

⁽²⁾ dont SSIAD : 181

Résultats d'exécution 2019:

VUE D'ENSEMBLE	Section FONCTIONNEMENT		
BUDGET	DEPENSES	RECETTES	Résultat fonctionnement
PRINCIPAL OSARTIS	20 117 914,56 €	27 759 417,97 €	7 641 503,41 €
SERVICE ENFANCE JEUNESSE	393 260,94 €	393 260,94 €	0,00 €
AQUATIS	1 881 170,18 €	1 881 195,92 €	25,74 €
BATIMENT RELAIS	83 911,24 €	107 996,85 €	24 085,61 €
PARC BELIERS	407 849,00 €	407 849,00 €	0,00 €
PARC HORIZON 2000	172 608,41 €	138 203,42 €	-34 404,99 €
AERODROME CIVIL	9 621,51 €	11 811,48 €	2 189,97 €
PORT FLUVIAL	313 332,17 €	589 503,75 €	276 171,58 €
PARKING	5 772,39 €	8 886,07 €	3 113,68 €
ZAL BARALLE	1 113 071,97 €	1 202 116,59 €	89 044,62 €
MPS	960,00 €	960,00 €	0,00 €
SERVICE SOINS INF.A.D.	677 472,36 €	756 739,52 €	79 267,16 €
ENSEMBLE	25 176 944,73 €	33 257 941,51 €	8 080 996,78 €

Résultats d'exécution 2019:

VUE D'ENSEMBLE	Section INVESTISSEMENT					Résultat final 2019
BUDGET	DEPENSES	RECETTES	Résultat Investissement	RAR 2019 D-R	RESULTAT AVEC RAR	
PRINCIPAL OSARTIS	1 111 400,48 €	2 924 863,84 €	1 813 463,36 €	661 717,82 €	2 475 181,18 €	10 116 684,59 €
SERVICE ENFANCE JEUNESSE	- €	456,06 €	456,06 €	-392,06 €	64,00 €	64,00 €
AQUATIS	801 581,98 €	2 024 362,44 €	1 222 780,46 €	-1 222 780,46 €	0,00 €	25,74 €
BATIMENT RELAIS	41 130,72 €	64 061,94 €	22 931,22 €	0,00 €	22 931,22 €	47 016,83 €
PARC BELIERS	1 470 039,89 €	400 656,00 €	-1 069 383,89 €	0,00 €	-1 069 383,89 €	-1 069 383,89 €
PARC HORIZON 2000	40 626,00 €	360 704,49 €	320 078,49 €	0,00 €	320 078,49 €	285 673,50 €
AERODROME CIVIL	2 224,58 €	21 107,91 €	18 883,33 €	0,00 €	18 883,33 €	21 073,30 €
PORT FLUVIAL	16 677,17 €	1 698 272,73 €	1 681 595,56 €	-1 002 500,00 €	679 095,56 €	955 267,14 €
PARKING	4 066,00 €	14 640,49 €	10 574,49 €	0,00 €	10 574,49 €	13 688,17 €
ZAL BARALLE	853 221,36 €	1 107 894,79 €	254 673,43 €	0,00 €	254 673,43 €	343 718,05 €
MPS	227 862,81 €	0,00 €	-227 862,81 €	-357 324,94 €	-585 187,75 €	-585 187,75 €
SERVICE SOINS INF.A.D.	1 658,30 €	21 221,62 €	19 563,32 €	0,00 €	19 563,32 €	98 830,48 €
ENSEMBLE	4 570 489,29 €	8 638 242,31 €	4 067 753,02 €	- 1 921 279,64 €	2 146 473,38 €	10 227 470,16 €

(*) RAR 2019 correspond aux restes à réaliser de la section d'investissement qui seront reportés sur les budgets 2020 ainsi que les résultats des comptes administratifs 2019.